



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 13 JUILLET 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procuration : 1
Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame CONSTANT Sandrine

Absents : Madame DOMEIZEL Emilie et Monsieur PARENT Philippe

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

5 - OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET ANNUALISE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de service, il convient de renforcer les effectifs du service de l'école publique.

En outre, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 avril 2023,
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à raison de 30h11 hebdomadaires annualisées (30,19/35^{èmes}) pour occuper les fonctions d'assistance de l'enseignant.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint technique (Catégorie C) à temps non complet à raison de 30h11 hebdomadaires annualisées (30,19/35^{èmes}), à compter du 1^{er} septembre 2023, pour assurer les fonctions d'assistance de l'enseignant.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2023.

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

Catégorie hiérarchique : Catégorie C

Grade : Adjoint technique : - ancien effectif 1
- nouvel effectif 2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter la création de cet emploi comme précisé ci-dessus et la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Le Maire,

Samuel SOULIER

